



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Fonds-pour-l-Insertion-des-312>

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

- Action sociale -



Date de mise en ligne : jeudi 15 mars 2012

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

14 mars 2012 - Comité national du FIPHFP : triple peine pour les travailleurs handicapés de la Fonction publique !

Lors de la séance du 14 mars 2012 du comité national du FIPHFP, les organisations syndicales dont l'UNSA fonction publique, les associations et les représentants des employeurs publics ont rejeté unanimement les propositions contenues dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion pour 2012-2013.

Sur la base d'un audit réalisé en 2011, qui a mis en évidence la nécessité d'augmenter les moyens du FIPHFP pour faire face à la montée en charge importante de son activité (missions actuelles et charges supplémentaires consécutives à la Conférence du Handicap de 2011 en matière d'accessibilité et d'apprentissage), le Comité National avait évalué ses besoins pour 2012 à 14.7 MEuros et pour 2013 à 15.3 M Euros.

Revus à la baisse suite aux arbitrages ministériels avec respectivement 12MEuros et 11.8MEuros, ils ne permettent pas au FIPHFP de remplir ses missions actuelles et futures, comme la mise en oeuvre prochaine de la loi Blanc permettant la saisine directe du fonds.

Les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique ne doivent pas faire les frais de cette politique guidée par le strict principe de l'application de la RGPP. Ils sont en effet victimes :

- ▣ de la baisse des recrutements dans la fonction publique par la suppression d'un poste sur deux libéré par départs à la retraite ;
- ▣ du désengagement progressif de l'État de ses responsabilités dans le suivi des demandeurs d'emploi handicapés ;
- ▣ et maintenant de l'absence de moyens suffisants accordés au FIPHFP pour remplir ses missions.

Les agents de la fonction publique confrontés au handicap ne doivent pas subir cette triple peine !

Les trois collèges, organisations syndicales dont l'UNSA fonction publique, les associations et les représentants des employeurs, ont donc voté unanimement le rejet des propositions d'arbitrage rendues par le premier ministre, insuffisantes pour permettre au FIPHFP de remplir pleinement les missions qui lui ont été confiées par la loi de 2005.

Une motion unanime des trois collèges, refusant cette COG, a d'ailleurs été adoptée lors de cette séance, qu'ils ont quittée à l'issue de ce vote.

Par ailleurs ils ont décidé de rendre publique une déclaration commune par voie de communiqué de presse (voir documentation liée).